

CONCOURS JURIDIQUE 2022 CATÉGORIE : ARTICLE JURIDIQUE

La Fondation du Barreau du Québec est heureuse d'annoncer la tenue du Concours juridique 2022 destiné aux auteurs d'un *article juridique* et dont les règles sont les suivantes :

1. OBJET

Le présent concours vise un ouvrage qui prend la forme d'un « article juridique », écrit par une ou plusieurs personnes, en langue française ou anglaise, traitant d'un sujet de nature juridique ou qui intéresse le droit.

2. ADMISSIBILITÉ

L'auteur (ou au moins l'un des coauteurs) doit être membre du Barreau du Québec, de la Chambre des notaires du Québec, de la magistrature, ou doit être professeur au sein d'une université, étudiant inscrit à une faculté de droit (y compris les étudiants en notariat) ou à l'École du Barreau du Québec.

Sont considérés aux fins du présent concours uniquement les ouvrages originaux et de nature savante publiés en 2021.

Les ouvrages portant strictement sur le droit étranger sont exclus. Sont également exclus les ouvrages produits à la demande de la Fondation.

3. PRIX

Un prix de 4 000 \$ sera décerné à l'auteur (ou aux coauteurs) de l'ouvrage primé par le jury.

Le jury peut recommander au conseil d'administration de la Fondation que le prix soit divisé entre deux ouvrages distincts, si la qualité et la pertinence de ceux-ci le justifient.

Le jury peut également recommander au conseil d'administration de la Fondation qu'un ouvrage ne recevant pas le prix se voit décerner une mention honorable.

Le prix est remis au(x) récipiendaire(s) par la Fondation au moment jugé opportun par son conseil d'administration.

4. PROCÉDURE

Tout auteur ou coauteur peut soumettre un ouvrage dans le cadre du concours en envoyant un exemplaire de l'ouvrage, tel qu'il a été publié, en format PDF au secrétariat de la Fondation.

La soumission est accompagnée d'une lettre de consentement de l'auteur ou de tous les coauteurs, comprenant leurs noms, coordonnées et adresses courriel de l'auteur ou des coauteurs. Les lettres d'appui et les lettres d'intention aux membres du jury ne sont pas retenues.

5. JURY

Les ouvrages soumis sont étudiés par un jury dont les membres sont désignés par le conseil d'administration de la Fondation.

Les membres du jury non plus que les administrateurs de la Fondation ne peuvent soumettre leur candidature dans le cadre du présent concours.

6. SÉLECTION

Dans son appréciation des ouvrages soumis, le jury utilise les critères suivants :

- intérêt du sujet;
- profondeur et rigueur de l'analyse;
- apport critique;
- qualité et portée de la synthèse;
- originalité et pérennité de la contribution à la doctrine juridique;
- qualité et originalité du style;
- clarté et rigueur de la langue.

La Fondation se réserve la faculté de ne proclamer de lauréat que lorsque la qualité des ouvrages le justifie. Sa décision est rendue dans l'année suivant la date de clôture du concours.

7. PUBLICITÉ

Le concours et ses règles sont annoncés en utilisant tous les moyens de communication à la disposition de la Fondation, incluant son site web et les médias sociaux.

La Fondation fait également la promotion des ouvrages primés et ceux recevant une mention honorable en utilisant tous les moyens de communication à sa disposition, incluant son site web et les médias sociaux.

8. DIFFUSION

Le(s) récipiendaire(s) d'un prix ou d'une mention honorable s'engage à se rendre disponible pour présenter son ouvrage dans le cadre d'une activité organisée par la Fondation ou par un de ses partenaires.

9. DATE DE CLÔTURE

L'ouvrage doit être soumis au plus tard le **4 avril 2022** en complétant le formulaire suivant : www.fondationdubarreau.qc.ca/concours-juridique-deposez-une-candidature/

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Tél. : 514 954-3461 • Téléc. : 514 954-3449

www.fondationdubarreau.qc.ca

infofondation@barreau.qc.ca